

# ABUS DE CONFIANCE ET DÉTOURNEMENT DE FONDS



CHAQUE JOUR, FAISONS  
GRANDIR LA CONFIANCE

## De quoi s'agit-il ?

L'abus de confiance est défini, d'après l'article 314-1 du code Pénal, comme "le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé". Le détournement de fonds est une catégorie d'abus de confiance.



## Nos conseils

### Comment éviter l'abus de confiance et le détournement de fonds ?

- Lors de la gestion des comptes de vos clients, soyez explicite dans les démarches que vous faites pour eux.
- Validez leur bonne compréhension.
- Analysez attentivement les mouvements de comptes (retrait d'un montant exceptionnel ou de petits montants récurrents...).
- Interrogez vos clients sur tout mouvement de compte qui vous semble suspect.
- Sollicitez votre manager direct en cas de doute.

Rendez-vous sur votre espace [manpower.fr/banque-assurance](https://manpower.fr/banque-assurance)



Manpower®